



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PÂTE PARTALL® no 2

No de FDS : P02-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 1 de 6

---

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

---

NOM DU PRODUIT      **Pâte PARTALL® no 2**  
NOM GÉNÉRIQUE      Cire pâteuse à polir

FABRICANT            REXCO  
                            P.O. Box 80996  
                            Conyers, Georgia 30094  
                            USA

URGENCE RELATIVE AU TRANSPORT :  
CHEMTREC (800) 424-9300      É.-U. (24 heures/jour)  
CHEMTREC (703) 527-3887      Étranger (frais virés acceptés)

URGENCE RELATIVE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET AU PRODUIT :  
REXCO (800) 888-1060      É.-U. et Canada  
REXCO (770) 483-7610      Étranger

---

### SECTION 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	CONCENTRATION (%)
Distillat de pétrole léger	64742-47-8	64 – 72
Paraffine	8002-74-2	18 – 22
Cire microcristalline	64742-42-3	8 – 11
Homopolymère éthénique oxydé	68609-21-2	2 – 3

---

### SECTION 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS

---

COTE NFPA : Santé 1, incendie 2, réactivité 0  
COTE HMIS : Santé 1, incendie 2, réactivité 0  
0=MINIMAL, 1=LEGER, 2=MODERE, 3=ELEVE, 4=EXTREME

#### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX                    Risque d'irritation oculaire. Une exposition prolongée ou répétée favorise la conjonctivite.  
PEAU                    Risque d'irritation cutanée. Une exposition prolongée ou répétée peut causer une délipidation, une dermatite.  
INHALATION          Une exposition répétée ou prolongée peut susciter une dépression du système nerveux central, dont une céphalée, un étourdissement, une perte de coordination et l'inconscience.  
INGESTION            Risque de nausée et de vomissement avec un danger de pneumonie chimique.

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTÉ : Dépression du système nerveux central et dermatite possibles.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PÂTE PARTALL® no 2

No de FDS : P02-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 2 de 6

**SYMPTOMES D'EXPOSITION :** Les symptômes d'exposition par inhalation, ingestion ou contact cutané direct peuvent inclure la nausée, les vomissements, la diarrhée, l'irritation du nez, de la gorge, des voies respiratoires ou de la peau, la dépression du SNC — notamment les céphalées, une perte de coordination, la somnolence, la fatigue et l'inconscience — ainsi que la mort dans les cas extrêmes. Les troubles préexistants des yeux, de la peau ou de la respiration risquent d'être aggravés par une exposition au produit.

**VOIES DE PENETRATION PRINCIPALES :** Le contact cutané, l'absorption par la peau, le contact oculaire et l'inhalation.

**INFORMATIONS SUR LE CANCER :** Ni ce produit, ni aucun de ses composants n'est classé comme cancérigène ou cancérigène partiel par les organismes suivants : le *National Toxicology Program*, le Centre international de recherche sur le cancer et l'*Occupational Safety and Health Administration*.

---

### SECTION 4 : MESURES DE PREMIER SECOURS

---

**YEUX** Rincer tout de suite à l'eau froide pendant 15 minutes, et consulter un médecin.

**PEAU** Retirer les vêtements contaminés, et laver la région touchée à l'eau chaude et au savon. Si l'irritation due au contact persiste, obtenir de l'assistance médicale. Laver les vêtements contaminés — y compris les chaussures — avant de les réutiliser.

**INHALATION** En cas de vertige ou de difficulté respiratoire, exposer la personne à l'air frais, à de l'oxygène ou aux deux. En cas d'arrêt respiratoire, commencer la respiration artificielle, et solliciter des soins médicaux immédiats.

**INGESTION** Consulter un médecin sans délai. **NE PAS FAIRE VOMIR.** En cas de vomissement spontané, garder la tête de la victime sous les hanches pour prévenir l'aspiration dans les poumons. Si possible, ne pas laisser la victime sans surveillance.

---

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

**POINT D'ECLAIR / METHODE :** >142 °F (>61 °C) / méthode Tagliabue en vase clos

**TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** 440 °F (226 °C)

**LIMITES D'INFLAMMABILITE DANS L'AIR  
(% PAR VOLUME) :** LIE inférieure 0,9 % / LES supérieure 6,0 %

**DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** Point d'éclair bas. Garder les zones de travail libres de surfaces métalliques chaudes et d'autres sources d'inflammation.

**AGENTS EXTINCTEURS :** Poudres extinctrices, CO<sub>2</sub>, jet diffusé, eau pulvérisée ou mousse.

**CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH en mode pression positive et une tenue de feu complète. L'eau ne convient pas comme agent extincteur, mais elle est utile pour garder les contenants adjacents frais en vue d'empêcher leur rupture. Éviter d'étendre le liquide enflammé avec l'eau de refroidissement.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PÂTE PARTALL® no 2

No de FDS : P02-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 3 de 6

---

### SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

EN CAS DE DISPERSION : Garder les sources d'inflammation et les surfaces métalliques chaudes isolées du produit déversé. Les participants au nettoyage devraient porter un équipement de protection individuelle. Arrêter l'écoulement à la source, et l'empêcher de s'étendre. Si le produit déversé est solide, le racler et le balayer. Si c'est un liquide s'écoulant librement, confiner le produit déversé, et laisser le liquide se solidifier avant de nettoyer. En cas de ruissellement, aviser les autorités compétentes comme il se doit. Placer dans un contenant pour déchets chimiques, et éliminer selon les règlements de la région, de l'État et du fédéral.

**ATTENTION ! LES PLANCHERS COUVERTS DE PRODUIT RESIDUEL DEVIENNENT TRES GLISSANTS.**

---

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

---

Entreposer dans un endroit frais et sec à 90 °F (32 °C) ou moins, à l'écart des flammes nues, de la chaleur et des étincelles. Garder les zones de travail libres de surfaces métalliques chaudes et d'autres sources d'inflammation. Maintenir le contenant bien fermé quand il ne sert pas pour éviter que le produit ne sèche.

Ne remballer que dans du polyéthylène haute densité (PEHD). La compatibilité à long terme des contenants de emballage avec le produit devrait être testée sérieusement avant usage. Tous les nouveaux contenants doivent présenter les étiquettes de produit requises pour une identification, une sécurité, une manipulation et un stockage adéquats. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit comme des vapeurs — continuer d'appliquer les précautions voulues sur la manipulation et le stockage.

---

### SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

---

PROTECTION DES YEUX : Des lunettes de sécurité (à coques ou non) ou un écran facial sont conseillés. Des bains oculaires sont recommandés dans les aires de travail.

PROTECTION CUTANÉE : Porter des gants, des vêtements et des chaussures imperméables pour prévenir le contact cutané. Des douches de sécurité sont recommandées dans les aires de travail. Retirer les vêtements contaminés, et les laver à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Les niveaux d'exposition devraient être maintenus sous la PEL ou la TLV de ce produit. Si l'exposition dépasse les niveaux recommandés, l'usage d'un respirateur à cartouche ou d'un masque à gaz approuvé par le NIOSH est conseillé. Des mesures d'ingénierie devraient être prises au besoin pour réduire l'exposition.

MESURES D'INGENIERIE : Fournir une ventilation par aspiration générale ou locale (antidéflagrante) suffisante pour conserver l'exposition sous la PEL ou la TLV.

#### NORMES D'EXPOSITION

COMPOSANT	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH
Distillat de pétrole léger	PEL / TWA de 100 ppm	TLV / TWA de 100 ppm
Paraffine	Non établie	Non établie
Cire microcristalline	Non établie	Non établie



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PÂTE PARTALL® no 2

No de FDS : P02-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 4 de 6

Homopolymère éthénique oxydé

Non établie

Non établie

La limite d'exposition aux fumées cireuses est de 2 mg/m<sup>3</sup> dans l'air par journée de travail de 8 heures. Éviter de générer et d'inhaler des fumées cireuses.

PEL = LIMITE D'EXPOSITION ADMISSIBLE TLV = VALEUR LIMITE D'EXPOSITION TWA = MOYENNE PONDEREE DANS LE TEMPS (8 H)

### SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Cire pâteuse blanche ou verte

ODEUR : Solvant

POINT D'ÉBULLITION : 310 à 410 °F (154 à 210 °C)

POINT DE FUSION : 120 °F (48 °C)

C.O.V. (PAR CALCUL DU %) : 533 g/L

C.O.V. = CONTENU ORGANIQUE VOLATIL

DENSITE RELATIVE (H<sub>2</sub>O=1) : 0,788

PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) : 3,0

DENSITE DE VAPEUR (AIR=1) : 1,4

SOLUBILITE DANS L'EAU : Aucune

REACTIVITE DANS L'EAU : Aucune

### SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : Stable.

CONDITIONS A EVITER : Flammes nues, surfaces chaudes ou toute source d'inflammation.

INCOMPATIBILITE : Incompatible avec les agents oxydants forts, les acides et les bases fortes, les métaux alcalins, les halogènes et les alcalins forts.

DECOMPOSITION DANGEREUSE : La combustion normale libère du dioxyde de carbone et de la vapeur d'eau. Une combustion incomplète produira du monoxyde de carbone et d'autres substances toxiques.

POLYMERISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucunes données spécifiques à ce produit. Les données qui suivent se rapportent à un ou des ingrédients principaux :

YEUX : Indice d'irritation primaire oculaire (lapins) : score moyen maximal = 3,3 (score maximal de 110)

PEAU : Indice d'irritation primaire cutanée (lapins) : 2,2 (score maximal de 8,0)  
DL50 cutanée aiguë (lapin) : 2,0 à 4,0 g/kg pour des produits semblables

INHALATION : CL50 (rat) : (mâle et femelle) > 6,8 mg/L

INGESTION : DL50 orale aiguë (rat) : >5 g/kg



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PÂTE PARTALL® no 2

No de FDS : P02-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 5 de 6

---

### SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

Le produit n'est pas censé porter atteinte à l'environnement et est intrinsèquement biodégradable. Le produit devrait se biodégrader lentement, tout dépendant des conditions auxquelles il est exposé.

---

### SECTION 13 : EVACUATION DES DECHETS

---

Les déchets peuvent être incinérés dans une installation approuvée, autorisée en vertu des règlements pertinents du fédéral, de l'État et de la région.

---

### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

CLASSEMENT DU DOT : Ce produit n'est pas soumis à des règlements de transport.  
CLASSEMENT DE L'OACI / DE L'IATA : Ce produit n'est pas soumis à des règlements de transport.  
CLASSEMENT DE L'IMDG : Ce produit n'est pas soumis à des règlements de transport.

---

### SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

**COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT DE 1980 (CERCLA)**

Ne contient aucuns produits chimiques de la liste de produits dangereux CERCLA.

**SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT DE 1986 (SARA), TITRE III**

SARA 302 : Ne contient aucun produit chimique soumis à la déclaration SARA 302.

CATEG. DE DANGER SARA 311/312 : Sans risque.

SARA 313 : Ne contient aucun produit chimique soumis à la déclaration SARA 313.

**CLASSEMENT DE L'OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY ADMINISTRATION (OSHA)** : Sans objet.

**PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE** : Ne contient aucunes quantités détectables de produits chimiques soumis à la Proposition 65.

**CLASSEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LES MATIERES DANGEREUSES UTILISEES AU TRAVAIL (SIMDUT)** : Non réglementé.

**REPERTOIRE DE PRODUITS CHIMIQUES** : Ce produit n'apparaît pas dans les répertoires ou les listes réglementaires. Soit ses composants figurent aux répertoires de produits chimiques suivants, soit ils réunissent les conditions requises pour une exemption :

ÉTATS-UNIS	Toxic Substances Control Act (TSCA)
CANADA	Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
EUROPE	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PÂTE PARTALL<sup>®</sup> no 2

No de FDS : P02-001

Entrée en vigueur : 20 juin 2008

Page 6 de 6

---

AUSTRALIE	<i>Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)</i>
JAPON	<i>Existing and New Chemical Substances (ENCS)</i>
CORÉE	<i>Existing Chemicals List (ECL)</i>
PHILIPPINES	<i>Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)</i>

---

### **SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

---

Nous considérons toute l'information fournie dans la présente fiche de données de sécurité comme exacte et fiable. REXCO n'émet aucune garantie que ce soit, expresse ou implicite, dont les garanties de commerciabilité ou d'adaptation à un usage particulier, quant à l'usage sécuritaire de ce produit dans votre processus ou en combinaison avec d'autres substances. Les utilisateurs devraient effectuer leurs propres tests et évaluations pour déterminer la convenance du produit ou de l'information aux présentes pour leurs objectifs et leurs usages particuliers.

Préparée par : REXCO Product Stewardship Department